



D.2020.09.23.5.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 23 Septembre 2020

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.4 - SYSTEMES – Accord cadre M2019-0305 pour la fourniture et pose d'équipements vidéo à conclure avec le groupement d'entreprises Interact Systèmes Sud-Ouest / Santerne - Autorisation de signer l'accord-cadre.

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Pour permettre à Tisséo Voyageurs d'assurer sa mission d'exploitant du réseau de transport urbain de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités, en tant qu'autorité organisatrice, met à sa disposition des sites équipés en vidéo pour répondre aux exigences légales et réglementaires relatives à la lutte contre le terrorisme, aux besoins de veille préventive sur le territoire de Tisséo (stations métro et quais tram) et à des besoins d'exploitation.

Pour répondre à ces besoins, Tisséo Collectivités déploie dans tout nouveau projet, une extension du système vidéo intégré et basé sur une architecture technique constituée d'une partie centrale et d'équipements implantés localement sur les différents sites Tisséo (métro, tramway, garages atelier, dépôts, agences commerciales, etc.).

Le marché en cours de fourniture d'équipements vidéo étant arrivé à échéance au printemps 2020, un nouveau marché de fourniture et de pose d'équipements vidéo est nécessaire pour traiter :

- toute nouvelle installation à venir (nouveau site, extension/transformation d'un site, etc.),
- le maintien en conditions opérationnelles de l'existant.

L'objectif de ce marché est de sélectionner un fournisseur permettant l'achat des différents matériels et logiciels constitutifs de ce système pour alimenter les divers projets de développement de Tisséo.

Par délibération n° D.2019.10.16.6.2 en date du 16 octobre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention n°2019-1090 pour la constitution d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs en vue de la passation d'un accord cadre pour la fourniture et pose d'équipements vidéo. Il a été acté que Tisséo Collectivités assurerait les fonctions de coordonnateur du groupement, procèderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, et que la commission d'appel d'offres compétente serait celle du coordonnateur: Tisséo Collectivités.

Le présent marché concerne les prestations de distribution et d'approvisionnement des matériels et logiciels de vidéosurveillance:

- pour les besoins propres de Tisséo Collectivités comme pour les besoins de l'infrastructure technique mise à disposition de son exploitant Tisséo Voyageurs,
- quelles que soient les origines du besoin (projets, obsolescence, redimensionnement, reconfiguration),
- intégrant le volet de garantie matérielle (Caméras, enregistreurs, encodeurs), et les licences associées,
- les prestations d'installation et de mise en bon ordre de marche de ces matériels et logiciels.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande passé en application des dispositions de l'article R2162-13 du Code de la Commande Publique.

La durée de l'accord-cadre est de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois 1 an.

Le montant maximum des commandes est de 1 500 000 € HT pour chacune des périodes pour Tisséo-Collectivités et de 90 000 €HT par période de 1 an pour Tisséo-Voyageurs.

La présente consultation est lancée en vertu des dispositions des articles L. 2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande Publique régissant la procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 6 décembre 2019 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200925-20200923-5-4D- DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020
--

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 9 Janvier 2020 à 12h00.

Sur les 8 candidatures reçues, 7 disposent des capacités financière, technique et professionnelle suffisantes pour répondre à la présente consultation et ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux candidats retenus le 5 février 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 9 mars 2020 à 12 heures.

Les enveloppes ont été ouvertes le 11 mars 2020.

4 entreprises ont remis une offre :

- INTERACT SYSTEMES SUD OUEST
- SNEF
- INEO INFRACOM
- RATP MAINTENANCE SERVICES

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 14 septembre 2020, attribué l'accord-cadre M2019-0305, pour la fourniture et pose d'équipements vidéo au groupement d'entreprises Interact Systèmes Sud-Ouest / Santerne pour un montant maximum de 6 000 000,00 € HT pour Tisséo Collectivités.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre M2019-0305 pour la fourniture et pose d'équipements vidéo au groupement d'entreprises Interact Systèmes Sud-Ouest / Santerne pour un montant maximum de 6 000 000,00€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions et avenants avec augmentation du montant de l'accord cadre) y compris la résiliation.

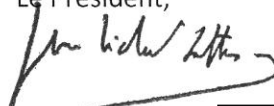
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200925-20200923-5-4D-
DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020